



Fédération Sportive et Gymnique du Travail



COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COLLECTIF REGIONAL DE COORDINATION DES ACTIVITES CYCLO-CROSS

Réunion du 28 juin 2024 à FSGT 22 PLOUFRAGAN

ORDRE DU JOUR:

Préparation de la saison cyclo-cross FSGT 2024-2025

- Développement : Projet régional cyclo-cross
- Fiche technique cyclo-cross FSGT
- Championnat Régional : classement interclubs
- Calendrier de la saison 2024-2025
- Questions diverses

La réunion est ouverte aux membres de la Commission Régionale Cyclo-cross FSGT ainsi qu'aux organisateurs potentiels.

Présences:

- Comité Bretagne : GOUYA Alain (CD), DA SILVA Lidia (invitée),
- Comité Départemental 22 : ORHAN Sylviane,
- Commission Régionale : BEDEL Baptiste, GAILLARD Marcel, GUILLAUME Sandra, JEUNEU Gilles, JEUNEU Nicole, KEURMEUR Romain, MOUTTE Alexis, RICHEUX Alain,
- Organisation de cyclo-cross: BEDEL Michel, GEORGET Charles, KEURMEUR Gwenola et Nicolas, LESNÉ Régis, PRIGENT Benoit

Excusés: MARY Simon, MELLET Alain, VC Evron, Arguenon Cyclo Sport, VTT Team Bikers 22,

Information / Rappel relative aux championnat national

Changementement dans le règlement national : les petits ont maintenant le droit de courir les deux jours de suite

Informations en attente

- **Par département**

- 35
- 29

- **Par course**

- La Gentlemen Michel ETIEMBLE à Goudelin
- Le cyclo-cross à l'américaine accueille tout le monde, licenciés ou pas, mais son organisation exige des volontaires à trouver,
- Le Vétathlon de Broons : la question de sa tenue éventuelle a été posée au bureau de Broons, pas de réponse pour l'instant. En attente d'information.

Des échanges suivent sur le statut de cette course par rapport au Régional de cyclocross : doit-elle compter pour la qualification ? La proposition est faite de ne pas l'intégrer à la liste des courses concernées.

<i>Vote : 0 abstention, 0 contre, la proposition est validée à l'unanimité.</i>

Le Vétathlon de Broons n'est pas retenu pour figurer dans les courses qui comptent pour valider les conditions d'accès au Régional de cyclo-cross, pour le Fédéral de cyclocross c'est le Règlement Fédéral qui s'applique.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CYCLO-CROSS FSGT EN BRETAGNE

Cette proposition émane de la Commission Vélo 56 à partir :

- d'observations au cours des dernières saisons de cyclo-cross FSGT en Bretagne,
- du souci commun aux différentes instances FSGT en Bretagne - de clubs au CD FSGT Bretagne- du développement de notre activité et de la FSGT.

Le développement des activités FSGT se fait par l'accroissement du nombre d'épreuves locales, régionales et nationales dans la concertation commune qui entraîne celui du nombre de clubs affiliés avec comme conséquence celui des licences FSGT.

Quelques points du projet sont détaillés avant la mise au vote

- 1 épreuve par département pour se qualifier pour le Régional.

Cette année :

- 22 : Jugon,
- 29 : à définir
- 35 : Alain MELLET (propositions en attente),
- 56 : Saint-Caradec

- La 1^e course du département accueille les non licenciés
 - 35 : 6/10
 - 22 : 13/10
 - 56 : 03/11
 - 29 : à définir

Les licenciés partent devant, les non qualifiés partent derrière pour le championnat

La proposition est mise au vote

<i>Vote : 0 abstention, 0 contre, la proposition est adoptée à l'unanimité.</i>

⇒ Le nouveau mode de qualification au championnat régional est adopté.

FICHE TECHNIQUE CYCLO-CROSS FSGT

Il est demandé de compléter la Fiche Technique en faisant référence aux repas des bénévoles pendant les courses

À la suite de quelques incidents pendant la saison, la question des repas des bénévoles est abordée.

La commission recommande expressément d'une part que les repas des bénévoles qui officient pendant les épreuves soient pris en charge par les organisateurs, d'autre part que ceux-ci s'assurent que les bénévoles reçoivent leurs repas sur leur lieu d'intervention.

POINTS DU RÈGLEMENT RÉGIONAL

Catégories

- Plus de 60 ans

Les plus de 60 ans repartent systématiquement en catégorie 3 en début de saison de cyclocross

Pour toutes les catégories, les demandes exceptionnelles d'affectation dans une catégorie sont débattues en Commission Départementale pour validation en Commission Régionale d'Activité.

- Points pour monter de catégorie

Pour harmonisation avec la route il est proposé de porter à 15 le nombre de points nécessaires pour changer de catégorie en cyclocross.

Elle est mise au vote

*Vote : 1 abstention, 1 contre,
la proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 voix*

↳ Le nombre de points justifiant un changement de catégorie en cyclocross est porté à 15.

Rappel sur les rôles de chacun en cas de différend.

Seul le commissaire est habilité à intervenir sur les conditions de course.

Chacun dans son rôle, les coureurs n'ont pas à intervenir.

L'organisateur peut lui demander d'interrompre la course.

Transpondeurs

Baptiste BEDEL aura la charge du suivi des transpondeurs.

Bien sûr, il reste préférable que plusieurs personnes soient formées à l'utilisation de l'appareil, pour qu'une rotation soit possible.

Sandra GUILLAUME accepte de se former.

Participation en VTT

L'utilisation des VTT dans les courses de cyclo-cross selon les circuits refait débat.

↳ Aujourd'hui,

- Courses normales : les VTT courent dans les courses qui leur correspondent, départ en même temps que les autres.
- Championnat régional: pas de VTT

L'utilisation des VTT soulève deux difficultés techniques :

- la taille des roues de 29 pouces VTT est légèrement supérieure à celle de 700C de cyclo-cross, elles offrent un meilleur roulage avec une accroche très supérieure donc une vitesse plus élevée. Solution la moins onéreuse : limiter la section des pneus à 33 maximum (33-622 ETRTO), mesure valable pour les gravels.
- la largeur du guidon au-delà des 50 mm permet ce pilotage à vitesses plus élevées et pose un problème de sécurité lors des dépassements.

Si une solution pourrait être d'organiser un classement spécifique VTT, avec ses propres récompenses,

↳ Deux objections sont formulées :

- cela doublerait les budgets dédiés aux récompenses
- le VTT a déjà ses propres courses et trophées.

Il y a maintenant beaucoup de VTT qui participent aux courses cyclo-cross.

Il y a des courses spécifiques de VTT.

Comment expliquer et gérer ça ?

Le sujet est posé.

La réflexion doit se poursuivre collectivement.

CHAMPIONNAT REGIONAL : CLASSEMENT INTERCLUBS

Après le dernier championnat interclubs, le mode de calcul du résultat a soulevé des contestations. Marcel GAILLARD effectue une nouvelle présentation du principe actuellement appliqué. Il souligne la difficulté de procéder autrement, en l'absence d'une solution informatique adaptée.

Pour mémoire, il est rappelé l'existence de 2 trophées régionaux en cyclo-cross :

Le trophée Alain MACE qui porte sur l'ensemble de la saison et concerne performance et assiduité de chaque licencié,

Le Trophée interclubs concerne exclusivement le championnat et valorise le travail de chaque club sur l'ensemble des catégories.

En attendant qu'une solution informatique soit trouvée, proposition est faite de reconduire ce mode de calcul. Elle est soumise au vote.

<i>Vote : 0 abstention, 0 contre, la reconduction est adoptée à l'unanimité.</i>
--

↳ Le mode de calcul actuel des résultats du championnat interclubs est reconduit.

QUESTIONS DIVERSES

Formateur régional

Marcel GAILLARD demande que son statut de formateur régional validé par le CNAV soit expressément communiqué au Comité Régional Bretagne, afin qu'il soit reconnu comme interlocuteur régional.

Les 200 points FFC

Tous les coureurs FFC qui au 1^{er} janvier ont moins de 200 points peuvent prendre une licence FSGT. Ils peuvent disputer les championnats.

Ceux qui ont 200 points et plus ne peuvent pas prendre de licence FSGT. Cette interdiction court sur 6 années après la dernière validation en FFC de 200 points ou plus.

Les anciens licenciés FSGT-FFC concernés peuvent courir mais pas en championnat.

Remarque :

Les Comités n'ont pas le contrôle sur la validation des doubles licences, puisque ce sont les clubs qui valident directement.

Les clubs sont autonomes dans leur gestion associative mais les courses sont soumises au règlement de l'activité.

CNAV

- Erreur de représentation

La Commission Régionale d'Activité a été informée qu'un représentant départemental est enregistré pour le 22, en la personne de Jean-Luc MEAR. Or si lors de la réunion du 16 décembre 2023 la candidature de Jean-Luc MEAR a bien été retenue pour représenter le 29, c'est celle de Philippe LANGLAIS qui a été votée pour 22. Celui-ci ayant finalement renoncé à ses fonctions, le 22 n'a actuellement pas de représentant au CNAV.

↳ Des démarches vont être entreprises pour signaler et corriger cette erreur.

- Changement de correspondant

En prévision du départ de Jean-Marie BONNIN, qui quittera ses fonctions après le championnat fédéral de cyclo-cross de Perreux, un nouveau correspondant, F. PELISSIER est entré en fonction.

- Départ de Jean-Marie BONNIN

Des informations ont circulé sur les conditions de ce départ, qui soulèvent des réactions. A l'heure actuelle, on en est là. Il faudrait revenir au guide fédéral des commissions d'activité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close.